



LE MOT DE LA SEMAINE

Réseaux sociaux



www.lexisnexus.fr

1223

Twitter et Facebook pour enseigner le droit ?



Bruno Dondero, professeur à l'École de Droit de la Sorbonne (Paris 1), expert du Club des juristes

Nous utilisons, pour la plupart d'entre nous, *Facebook* et *Twitter*, et d'une manière qui ne se recoupe que partiellement. Le réseau *Facebook* nous permet de rester en contact avec nos proches, amis et simples relations, tandis que *Twitter* nous sert à diffuser rapidement et publiquement des informations. Dans les deux cas, les utilisateurs ont à disposition une fonction de messagerie, publique ou privée selon leur choix. Ces deux instruments peuvent également trouver une utilité dans le cadre d'un enseignement du droit.

Ils permettent tout d'abord de diffuser des éléments pédagogiques. Ainsi, si je veux indiquer à mes étudiants qu'un important arrêt vient d'être rendu par la Cour de cassation, je peux alternativement « poster » un commentaire sur *Facebook*, tenter de résumer l'arrêt en 140 caractères sur *Twitter* (exercice difficile !), ou bien rédiger un commentaire sur mon blog et y renvoyer par *Facebook* ou *Twitter*, qui ne servent alors que de relais d'information.

Mais ces deux réseaux sociaux permettent d'autres utilisations.

Twitter. - Je peux tout d'abord annoncer par un tweet, peu de temps avant mon cours, les thèmes qui seront traités lors de la séance. On n'est pas encore dans de la classe inversée, mais les étudiants viennent ainsi suivre le cours en étant prévenus de son contenu.

Je peux aussi poser une question par *Twitter*, question qui sera résolue par moi pendant le cours, mais en utilisant les réponses reçues des étudiants sur *Twitter*.

Surtout, *Twitter* me sert à susciter des questions de mes étudiants. Mon amphithéâtre est grand, et il n'est pas facile de me poser une question quand je fais mon cours magistral. Il ne faut pas être timide, il faut attendre le bon moment, il faut parler fort, etc. *Twitter* permet de m'adresser discrètement une question, et parce que j'ai posé mon *smartphone* sur mon bureau au début de mon cours, je vois passer le tweet.

Cela génère, en moyenne, une dizaine de questions par cours. Au-delà de ces questions, je crois percevoir un autre effet : il me semble que depuis que je mets cette possibilité d'intervention à la disposition des étudiants, ils sont plus concentrés pendant le cours. Je crois que c'est parce qu'ils essaient davantage de comprendre le contenu du cours, alors que précédemment ils venaient essentiellement pour faire de la prise de notes.

Des personnes étrangères au cours peuvent aussi « passer une tête en amphi » par le biais de *Twitter* et poser des questions. Quand je fais un cours de droit des sociétés, quelle chance de voir un chef d'entreprise, un avocat, un juriste d'entreprise, voire le Barreau de Paris ou l'Association française des juristes d'entreprise, poser une question ou exprimer une opinion sur un point du cours.

Que les tweets viennent des étudiants ou non, si c'est une question qui est posée, j'y répondrai peut-être pendant mon cours. Je n'y répondrai pas sur *Twitter*, bien sûr, du moins pas pendant le cours. Je ne vais pas m'arrêter de parler aux étudiants pour taper une réponse sur le clavier de mon téléphone ! Si c'est une opinion qui est formulée, je m'en servirai pour illustrer ou enrichir la partie de mon cours correspondante.

Facebook. - J'ai créé une page relative à mon cours, et les étudiants me posent des questions auxquelles je réponds, sans la limite de 140 caractères propre à *Twitter*. Ces questions, tous les étudiants peuvent les voir, et les réponses que j'apporte sont également visibles de tous.

Les échanges deviennent ainsi véritablement collectifs.

Ils le deviennent encore plus lorsque les étudiants ne se contentent pas de poser des questions et de lire les réponses qui y sont apportées par l'enseignant mais entreprennent de répondre eux-mêmes aux questions de leurs camarades, réalisant ainsi une formation P2P, de pair à pair.

Il est certain que tout cela complique un peu les choses par rapport à l'enseignement *top down* classique, et génère un surcroît de travail, qu'il s'agisse de faire cours à plusieurs centaines d'étudiants tout en prenant connaissance de questions posées sur *Twitter* et en tentant d'y répondre, ou de faire fonctionner un forum d'échanges sur *Facebook*.

Mais on arrive à enrichir beaucoup la relation de l'enseignant avec les étudiants, et aussi à favoriser les échanges entre eux, grâce à ces deux instruments très simples d'utilisation. ■